



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 38237

Texte de la question

M. François Sauvadet rappelle à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales que les catastrophes naturelles se multiplient, faisant augmenter, avec elles, le nombre de demandes d'indemnisation. À la suite des difficultés rencontrées à ce sujet lors de la sécheresse de 2003, un projet de réforme du régime des indemnisations a été lancé. Les associations s'inquiètent de différentes mesures contenues dans ce projet de réforme, et notamment le transfert de l'État aux assureurs de la décision finale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la substitution de la juridiction civile à la juridiction administrative compte tenu du rôle nouveau donné aux assureurs et l'abandon du principe de solidarité nationale par le biais du système de taux unique au profit de primes et de franchises modulables. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'elle compte prendre pour répondre à ces inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38237

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10850

Question retirée le : 13 janvier 2009 (Retrait pour cause de question identique)